

Le 4 mai 1979

Confidentiel  
AS/Cult (31) 2  
Or. fr.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION



Le cinéma et l'Etat

BUREAU EUROPEEN DU CINEMA

Un instrument d'information et d'études au service de tous

(Note d'information de M. Claude Degand<sup>(\*)</sup>)

1. On sait que l'idée de doter les industries cinématographiques d'Europe d'un "Secrétariat" ou d'un "Bureau" assurant une fonction d'études, de centralisation et de rediffusion des informations, lancée en 1957, a pris consistance au cours des dernières années.
2. C'est notamment à Milan en 1976 (21 - 22 avril) qu'une réunion des hauts fonctionnaires-cinéma des pays de la CEE, provoquée par F. de Biase, alors Directeur Général du Spectacle à Rome, avait permis d'enregistrer les premières réactions, suite aux précisions fournies sur ce projet par M. Viot, Directeur Général du C.N.C.<sup>(\*\*)</sup> et moi-même. Puis en fin d'année Paris adressait aux huit autres capitales un document décrivant tant les objectifs que les modalités pratiques de création et de fonctionnement d'un tel Bureau. L'année suivante, dans "Unicinéma", revue éditée par l'U.N.A.C., Mario de Paulis, collaborateur de F. de Biase, traitant du problème de l'Europe du cinéma, citait, au titre des actions à entreprendre, la mise en place d'un "Office Central Européen d'Information". Enfin, en mai 1978, dans le numéro Spécial-Europe du "Film Français", J.M. Dehousse, Ministre belge de la Culture française, affirmait son très ferme soutien au projet de création d'un Bureau Européen du Cinéma (B.E.C.).
3. Il est vrai que, dans l'intervalle, un effort soutenu avait été déployé du côté français pour démontrer l'intérêt d'une action permanente d'information et d'études mise au service de tous ceux qui, directement ou indirectement, sont concernés par la coopération européenne en matière de film et d'audiovisuel. En témoigne concrètement l'accueil favorable dont a bénéficié la "Lettre d'Informations Européennes" créée par le C.N.C. en mai 75 et diffusée depuis à environ 300 exemplaires auprès des personnalités, associations et administrations traitant du cinéma en Europe.

(\*) parue dans le "Film Français" de mai 1978

(\*\*) Centre National de la Cinématographie (France)

4. C'est dans ce contexte que le Ministère belge de la Culture française décidait, dès 1977, de joindre ses efforts à ceux déployés unilatéralement par Paris : il est désormais permis d'affirmer que, malgré une conjoncture politique ingrate, et aussi en dépit des obstacles administratifs inhérents à toute initiative originale, le démarrage à Bruxelles d'une cellule de travail dite "Bureau Européen du Cinéma" sera chose acquise au printemps 1979. En début d'année, la "Place Ste Gudule(\*)" a en effet procédé - dans le cadre d'une loi de lutte contre le chômage des jeunes - à l'embauche de trois personnes et a fait inscrire au budget 79 un crédit commun aux deux Ministères de la Culture, de fonctionnement du B.E.C. Puis, le Ministère belge de la Culture Néerlandaise ayant donné son accord de principe au recrutement de trois autres agents, c'est donc sur une équipe de six personnes, bilingues et de formation différente, qu'on devrait bientôt compter, la question des locaux devant être résolue rapidement.
5. Dès lors le problème prioritaire à court terme consistera, pour le responsable du B.E.C., à assurer la formation de ce personnel en vue de le rendre opérationnel dans les plus rapides délais possibles. Dans le même temps, il sera nécessaire de dresser un inventaire des besoins en information, études, etc., ressentis par les uns et les autres : il s'agira en effet non seulement de veiller à n'oublier aucun de ces besoins tout en éliminant les doubles emplois, mais aussi de dégager les priorités afin que les dossiers les plus urgents ou les plus importants ne soient pas, par le hasard des choses, relégués en seconde place. Ainsi l'efficacité commandera-t-elle, dès le démarrage de la cellule bruxelloise, d'inviter les organismes et associations des cinémas d'Europe de l'Ouest à présenter la liste des informations et documents dont ils estimeraient tirer profit pour un meilleur exercice de leurs fonctions au sein de la communauté cinématographique européenne.
6. Certes on pense tout d'abord aux renseignements chiffrés et aux statistiques de tous ordres, secteur où la nécessité d'une action objective et permanente de regroupement et diffusion est assez évidente. Mais on s'aperçoit assez vite qu'une semblable action est également nécessaire dans les autres domaines (conditions de travail, fiscalité, exportation, relations avec les autres médias, avec les autres secteurs culturels, etc.), sans oublier tout ce qui, dans l'activité des institutions européennes - la C.E.E. au premier chef mais aussi le Conseil de l'Europe(\*\*) - peut comporter une incidence sur le secteur film.
7. Mais comme bien informer les autres exige d'être soi-même bien informé, il sera demandé à tous ceux qu'intéresse un bon fonctionnement du B.E.C., de faire connaître, en plus de leurs besoins, les informations ou documents qu'ils sont en mesure de transmettre, régulièrement ou occasionnellement.
8. Ces premiers problèmes d'organisation une fois réglés, l'équipe bruxelloise, en parallèle avec le travail qui continuera à se faire à Paris au C.N.C., s'efforcera de centraliser et répertorier une documentation susceptible d'être consultée par tous à tout moment en surmontant si possible le lancinant obstacle des langues. Il s'agira aussi d'améliorer la "lettre d'Informations Européennes" qui devra, notamment, s'enrichir sans s'alourdir, observer rigoureusement l'échéance mensuelle, voire même se compléter par des numéros exceptionnels selon les exigences éventuelles de l'actualité.
9. Est-il enfin nécessaire de rappeler que les autorités franco-belges adresseront un appel aux autres pays de l'Europe de l'Ouest pour les inviter à joindre bientôt leurs efforts à ceux de Paris et Bruxelles ? Il s'agit en effet de faire du B.E.C. un outil qui, tout en restant léger, soit vraiment en mesure, par des prestations rapides et sûres, de faciliter la tâche de tous ceux qui, dans une conjoncture dont la complexité tend à croître, assument une responsabilité dans le devenir du film en Europe.

(\*) C'est l'adresse du Ministère belge de la Culture

(\*\*) Suite au Colloque de Lisbonne (juin 1978) sur "le cinéma et l'Etat", le Conseil de l'Europe et la C.E.E. vont renforcer leur coopération dans le domaine de la culture et des médias.